

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Richard Arteau

<https://www.cadre21.org/membres/57a7eee36f114c3ea4046872>

Date d'obtention : 2020-10-16 19:23:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes ont été pensées pour que tous se fassent dans un ordre déterminé afin que les gens impliqués soient traités de façon équitable et respectueux.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chaque situation est différente. Nous devons prendre un moment de réflexion pour bien diriger les décisions en lien avec les événements enclenchés.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, la situation délicate est de rencontrer le/la jeune qui a commis les actes reprochés et lui expliquer comment nous allons procéder et devoir gérer les pleurs, la déception.